

Comité technique central des DDI du 9 juillet

Le CT des DDI s'est tenu ce mardi 9 juillet en présence de toutes les OS et sous la présidence de Marc Guillaume, Secrétaire Général du Gouvernement.

À l'ordre du jour :

- Déontologie
- Les fonds FIACT, FIRH et de modernisation des DDI
- OTF
- SGC

Réponse du SGG aux déclarations liminaires des OS.

Projet de loi fonction publique

il rappelle 3 éléments :

- La concertation a eu lieu entre les organisations syndicale et le Secrétaire d'État Dussopt,
- Il faut accompagner le monde qui change autour des services publics et la volonté du gouvernement est d'aller vers un parallélisme des formes entre public et privé.
- La mise en œuvre d'une nouvelle étape de déconcentration suite aux mouvements sociaux de l'hiver car les usagers veulent de la proximité.

Pour la CFDT, la disparition des CHSCT ne fera que concentrer les charges de la représentation syndicale sur un nombre restreint de militants et la quasi disparition des CAP est la porte ouverte à l'inégalité de traitement et aux décisions arbitraires.

SGC (secrétariat généraux communs). Des documents seront transmis dont les annexes du rapport interinspection. Un mémento sur l'organisation des SGC sera transmis prochainement.

Le gouvernement a tenu compte des contrainte de calendrier, décalage acté à fin juin sans report supplémentaire avec désignation de préfigurateurs pour septembre.

La CFDT et tous les acteurs de cette modification radicale du paysage départemental sont d'accord pour estimer qu'elle ne peut réussir dans un délai aussi contraint mais le metteur en scène persiste dans un scenario aberrant.

OTE (organisation territorial de l'État). Un nouvel acte de décentralisation sera engagé, un projet de loi sortira en 2020 pour renforcer la décentralisation des politiques publiques (discussions en cours avec les Associations d'élus locaux).

La circulaire du 12 juin acte un nombre notable de dispositions relevant de la décentralisation. La CFDT a exprimé ses craintes des impacts négatifs qu'entraînerait la proximité de ce nouvel acte de transferts de missions aux collectivités sur des services départementaux non stabilisés.

DEONTOLOGIE

4 fiches sont proposées à validation du CT suite au travail réalisé en lien avec le référent déontologue des DDI et avec le CHSCT.

- <u>Gestion des « avantages »</u>, sous forme de cadeaux. Les actes de courtoisie sont à partager avec les services.
- <u>Invitations</u>: La DSAF recommande de faire preuve de vigilance et de prudence. Pour éviter les risques de conflit d'intérêt (défini comme la volonté d'influencer ou de paraître influencer).
- Recrutements de vacataires : La proposition de la DSAF consiste à renforcer l'encadrement des recrutements et la formalisation des procédures ainsi que la publication des profils de postes.
- Conflits d'intérêt: La DSAF veut « tracer » les cas de risque de conflit d'intérêt, prendre des mesures pour ne pas exposer les agents à ce risque. Les directions doivent engager des démarches préventives. Il est proposé de créer une fiche déontologie dans le dossier individuel de l'agent qui aurait obligation de récapituler les situations de conflit d'intérêt que pourrait potentiellement rencontrer l'agent dans ses activités professionnelles (appartenance actuelle ou passé à un parti politique, à une association, ...).

Les OS affichent clairement leur opposition à cette disposition. La DSAF présente cette fiche comme une « protection » pour les agents, mais le caractère inquisiteur de la procédure proposée se rapproche d'un intrusion dans la sphère privée des fonctionnaires.

Décision : A ce stade la DSAF n'engagera pas immédiatement la publication de ces fiches tant qu'un consensus n'est pas trouvé, notamment sur la fiche individuelle.

FONDS RH ET FIACT ET DE MODERNISATION

1M d'€ chacun. Pilotage DGAFP. Comité de sélection (DITP,DSAF,PFRH,DGAFP) choisi les lauréats.

- FIRH: la dimension « éga pro » sera retirée en 2020 car un fonds dédié sera disponible. 86 projets déposés 46 retenus dont 11 pour les DDI.
- FIACT : en lien avec le programme AP 22 pour accompagner les transformations. 165 dossiers déposés 64 sélectionnés dont 25 DDI.
- Fonds pour la modernisation des DDI. 400 000 euros. 90 déposés 27 retenus 50% DDT(M).

Tous les projets sont consultables sur le site de la DGAFP.

La CFDT demande à ce que les instances locales soit consultées avant transmission des dossiers aux décideurs et propose d'annexer le CR du CT en appui du projet ou, pour plus de rapidité, que chaque OS représentative transmettent son avis.

SGC (SECRETARIATS GENERAUX COMMUNS)

Des SG de proximité seront maintenus auprès des directeurs (1 à 2 ETP maximum). La mutualisation doit permettre une plus grande efficacité.

Le périmètre des SGC est maintenant connu.

- <u>Ce qui en fera partie</u>: immobilier, ressources humaines, parc auto, courrier, informatique, standard, accueil, gardiennage, archivage, reprographie.
- <u>Ce qui n'y sera pas</u>: dialogue de gestion, dialogue social, juridique, gestion BOP métiers et communication interne.

La diversité des origines ministérielles sera garantie à l'échelle nationale dans la désignation de préfigurateurs.

Le SGC passera une convention de service avec la préfecture et les DDI. L'autorité hiérarchique sera assurée par le préfet, mais les directeurs conserveront une autorité fonctionnelle collégiale.

Les OS dénoncent collectivement l'absence totale de précisions sur de nombreux sujets :

- → répartition claire entre les fonctions RH transférées et celle restant aux chefs de service,
- → état des lieux chiffré et qualitatif,
- → manque de lisibilité sur les effectifs avant après, organigramme,
- → devenir des SG non retenus comme SGC ,

- → devenir des agents refusant d'intégrer le SGC,
- → garanties indemnitaires,
- → harmonisation des statuts et cadres d'emploi
- → mise en œuvre de l'action sociale
- → fonctionnement du service social : médecine de prévention et assistantes sociales de service,
- → positionnement des conseillers et/ou assistants de prévention
- → choix du règlement intérieur et des modalités de temps de travail,
- \rightarrow etc.

La CFDT demande avec insistance si le gouvernement prendra en compte la recommandation figurant au rapport de la mission inter inspections de geler en 2020 les suppressions de postes pour les fonctions supports (CPPE) le temps de stabiliser les nouvelles structures. Malheureusement, elle n'obtient pas de réponse ferme et définitive du secrétaire général du gouvernement, qui se réfugie derrière l'incertitude due aux « taquineries » entre ministères sur les stocks d'emplois à transférer.

OTE (ORGANISATION TERRITORIAL DE L'ÉTAT)

Dans les ministères sociaux, la réforme a pour objectif de mieux coordonner les différents intervenants : CAF, Pôle emploi, Conseils régionaux.

Le but est de construire des parcours d'insertion professionnelle et sociaux. La partie cohésion sociale des DRJSCS sera transférée aux DIRECCTE.

Les missions Jeunesse & Sports seront transférées à l'Éducation Nationale.

Une mission IGAS travaille sur le devenir des MDPH.

Le SGG réaffirme que la mise en œuvre des SGC et de l'OTE sont indépendants entre eux. Les mener en parallèle ne pose pas de problème.

La CFDT dénonce cette illusion qui voudrait que des modifications de périmètre des DDI n'aurait pas d'impact sur la création des SGC en termes d'effectifs. Des agents seront-ils donc condamner à errer entre services au gré des transferts ? Sans compter l'incertitude liée au futur acte de décentralisation.

Le ministère de l'Intérieur déclare travailler sur le tri entre missions RH restant en DDI ou allant aux SGC.

Les organisations syndicales demandent que le gouvernement daigne fournir aux services des outils afin de préciser concrètement sur l'information et l'accompagnement des agents, la consultation des instances locales et du comité central des DDI, la représentativité alors que les élections ont eu lieu en décembre, le travail sur les textes juridiques et réglementaires (décrets, arrêtes, circulaires), etc.

Le préfet Kuepfer annonce qu'un guide ou document-cadre sera fourni sous peu et transmis aux préfets, chefs de services et organisations syndicales du CT central des DDI.

Le SGG s'engage à ce que des documents soient transmis avant le 20 juillet et, sur la demande expresse de la CFDT, un groupe de travail sera réuni le 19 juillet.

Face aux réitérations des doutes exprimés par les OS, il déclare benoîtement « On avancera en marchant ».

Comme on dit dans la vraie vie : « C'est pas gagné ». La CFDT reste très dubitative sur la réussite de ces réformes pour lesquelles le maître mot semble « Improvisation ».

Nous resterons vigilants sur les réponses apportées et nous assurerons de leur applicabilité.

Nous informerons nos représentants afin qu'ils puissent construire une position locale préfecture/DDI adaptée à chaque situation, et nous ferons remonter au gouvernement toutes les difficultés émergeant dans les départements.